



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de juin deux mille dix-huit, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 59 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### 22<sup>E</sup> ÉDITION DES PRIX ExcÉLAN LOISIR ET SPORT – LAURÉATS EN HAUTE-GASPÉSIE

Gala de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le 26 mai 2018 à Saint-Alphonse s'est déroulée la 22<sup>e</sup> édition des prix ExcÉlan loisir et sport coordonnée par l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM).

Cet événement met en valeur les lauréats œuvrant en loisir ou sport auprès des municipalités, des commissions scolaires et des associations régionales de loisir et de sport qui ont sélectionné leurs lauréats, lesquels ont été honorés au niveau régional.

Lauréats en Haute-Gaspésie

Lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, préfet, remet un certificat à chacun des lauréats en Haute-Gaspésie, lesquels sont:

Mme Luisa Dionne Parent  
Accompagnatrice exceptionnelle mise en nomination par Animation Jeunesse Haute-Gaspésie.

M. Guillaume Gasse  
Un passionné de soccer mis en nomination par le Service des loisirs de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Le projet *Garage à musique* une collaboration entre le Centre de pédiatrie sociale de La Haute-Gaspésie et l'École de musique Miransol.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10314-06-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour :

en retirant les points suivants :

- 7.4 Rapport du préfet sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe (reporté en juillet 2018)
- 10.1 Formation du comité CSST (reporté)
- 16.3 Heures d'ouverture des écocentres (reporté en juillet 2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10315-06-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 a été courriellé à chacun des maires le 8 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 mai 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie entre autres :

Résolution numéro 10275-05-2018 titrée *Déclaration d'intérêt – à l'usage des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie, Politique de relations de travail.*

Les employés réguliers ont voté, le consentement de la majorité a été obtenu.

Résolution numéro 10276-05-2018 titrée *Descriptions de tâches de la Politique de relations de travail*

Les employés réguliers ont voté, le consentement de la majorité a été obtenu.

Résolution numéro 10277-05-2018 titrée *Structure salariale de la Politique de relations de travail*

Les employés réguliers ont voté, le consentement de la majorité a été obtenu.

Résolution numéro 10278-05-2018 titrée *Organigramme de la MRC, Politique de relations de travail*

Les employés réguliers ont voté, le consentement de la majorité a été obtenu.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité de mai à juin 2018.

#### RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Des représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant à différents comités, font rapport de leur rencontre tenue en mai et juin.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 MAI 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 31 mai 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10316-06-2018

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 12 mai au 7 juin 2018:

Paiements : 308 064,97 \$

Factures : 97 029,01 \$

TOTAL : 405 093,98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10317-06-2018

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018 de 2 018,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10318-06-2018

Contrat de travail, Sylvie Grenier, secrétaire-réceptionniste

VU la résolution numéro 10276-05-2018 relative aux descriptions de tâches de la *Politique de relations de travail* ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Grenier, secrétaire-réceptionniste, occupe ce poste depuis 28 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Sylvie Grenier au poste de secrétaire-réceptionniste, classe 2, échelon 3, en raison de 35 heures par semaine ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10319-06-2018

Contrat de travail, Mélanie Lévesque, agente aux ressources humaines

VU la résolution numéro 10276-05-2018 relative aux descriptions de tâches de la *Politique de relations de travail* ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Lévesque effectue les tâches dévolues à l'agente aux ressources humaines depuis le 14 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2018, Ressources humaines Lambert a déposé un rapport concernant le dossier de cette employée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Mélanie Lévesque, au poste d'agente aux ressources humaines, classe 3, échelon 5, en raison de 35 heures par semaine ;

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10320-06-2018

Immobilisation, achat de mobilier pour le bureau de l'adjointe administrative

VU la *Politique d'immobilisation* (politique de capitalisation, d'amortissement et de financement);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'acquisition de mobilier de bureau est de plus de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'immobilisation;

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE procède à l'acquisition de mobilier pour le bureau de l'adjointe administrative au coût de 2 184,53 \$, taxes incluses, lequel montant sera prélevé dans le surplus de l'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10321-06-2018

Stantec Experts-conseils ltée, offre de services professionnels pour l'agrandissement du stationnement du centre administratif MRC

VU la résolution numéro 10272-05-2018 relative à l'achat de l'immeuble portant le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec de Superior General Partner inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée qui consiste à fournir les ressources d'ingénierie nécessaires à la conception de l'agrandissement du stationnement du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie sur le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée, de 6 840 \$, plus les taxes applicables, laquelle consiste à fournir les ressources d'ingénierie nécessaires à la conception de l'agrandissement du stationnement du centre administratif de la MRC sur le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

La liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est publiée sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 10322-06-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 18-866 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 18-866 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M.139 à même la zone Rb.117, abolition de la zone Pa.102, modifications relatives au stationnement pour les salles publiques, ajout d'usages en zones Eaf.122 et M.129, création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 18-866;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 18-866 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 18-866 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M. 139 à même la zone Rb. 117, abolition de la zone Pa. 102, modifications relatives au stationnement pour les salles publiques, ajout d'usages en zones Eaf.122 et M.129, création d'une nouvelle zone M.129 regroupant les zones M.129, M.130 et M.131, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;*
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 18-866 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10323-06-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 18-865 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 18-865 Modifiant le Plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 18-865;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 18-865 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le *Règlement numéro 18-865 Modifiant le Plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

### **SÉCURITÉ**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10324-06-2018

Nomination d'un représentant au comité de gestion incendie du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de nommer un représentant incendie au sein de leur comité de gestion incendie ;

CONSIDÉRANT les raisons de l'existence de ce comité sont:

- a) de développer une concertation sur le territoire couvert par la CAUREQ,
- b) d'informer les élus municipaux de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie,
- c) d'établir des orientations en matière d'incendie,
- d) de se doter de protocoles, de priorités d'appel, d'uniformisation de procédures, etc., qui soient adéquats,
- e) de solutionner les problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale,
- f) d'établir des critères de performance et de qualité en regard de la nouvelle *Loi sur la sécurité incendie*,
- g) de se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous ;

CONSIDÉRANT le profil recherché pour le représentant incendie ;

CONSIDÉRANT les obligations du représentant incendie sont :

- a) d'informer le conseil de la MRC des orientations du comité,
- b) d'informer les autres directeurs incendie de la MRC des orientations du comité, recueillir leurs commentaires et en informer le comité, lorsqu'approprié;

CONSIDÉRANT QUE le représentant incendie a les pouvoirs suivants:

- a) la capacité d'appliquer à l'intérieur des services incendie de la MRC qu'il représente, en collaboration avec toute autorité compétente, les orientations, les protocoles et les critères de performance établis par le comité et entérinés, au besoin, par la MRC et le conseil d'administration du CAUREQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. renouvelle le mandat de M. Carol Dugas, directeur des Services des incendies de Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Marsoui, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, comme représentant au comité de gestion incendie du CAUREQ ;
2. nomme M. Steve Dumont, chef aux opérations, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10325-06-2018

SUMI, Teknik Équipement, achat de produits pour le sauvetage

VU l'article 938.2 du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Haute-Gaspésie peut conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT la subvention consentie dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* (SUMI);

CONSIDÉRANT les offres déposées pour acquérir des produits pour le sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont nécessaires et conformes aux besoins exprimés par rapport au *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU) de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission n° 18051711343445 de Teknik Équipement de 18 158,89 \$, taxes incluses, pour l'achat de produits pour le sauvetage dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le*

*soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - SUMI, lequel montant sera prélevé dans Immobilisation - Équipements.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10326-06-2018

SUMI, Concept K, affiches pour la signalisation routière

CONSIDÉRANT la facture numéro 301651 de Concept K, de 6 516,56 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un lot d'affiches pour la signalisation routière dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - SUMI* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le paiement de la facture numéro 301651 de Concept K, de 6 516,56 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un lot d'affiches pour la signalisation routière dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - SUMI*, lequel montant sera prélevé dans *Immobilisation - Équipements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **TRANSPORT**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10327-06-2018

Rapport financier 2017 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, approuvé

VU l'article 14 de *l'Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* ;

CONSIDÉRANT le *Rapport financier 2017*, exercice terminé le 31 décembre, de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport financier 2017*, exercice terminé le 31 décembre, de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10328-06-2018

Kéolis, renouvellement de l'entente de transport interurbain

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM);

CONSIDÉRANT QUE la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la route 132 de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGIM et,

de ce fait, la RÉGIE est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Kéolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est,
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest),
- L'ajout de 4 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond,
- Le partage régulier, avec la RÉGIE, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis,
- La promotion des services de transport interurbain ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est en vigueur du 4 juillet 2017 au 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre en œuvre cette entente en 2017-2018, les MRC de la Gaspésie ont conclu une entente sectorielle de développement avec le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), M. Laurent Lessard, afin d'autoriser l'utilisation d'un octroi de 112 500 \$ pour la mise en œuvre d'actions régionales en matière de transport collectif par l'entremise de l'article 15 du Programme d'aide au développement du transport collectif et de consentir à ce que la contribution du milieu soit issue du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la REGIM, tenue le 23 avril 2018, à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de cette entente, qui permet de bonifier la desserte, nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
MTMDET	112 500 \$	75%
MRC de la Gaspésie	37 500 \$	25%
Avignon	(7 500 \$)	(5%)
Bonaventure	(7 500 \$)	(5%)
Rocher-Percé	(7 500 \$)	(5%)
La Côte-de-Gaspé	(7 500 \$)	(5%)
La Haute-Gaspésie	(7 500 \$)	(5%)
<b>Total</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>100%</b>

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de renouveler l'entente de partenariat entre la REGIM et Kéolis pour un an, soit à compter du 4 juillet 2018 ;
2. accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la REGIM, laquelle représente sa part de 5%;
3. autorise à prélever ce montant dans le Fonds de développement des territoires de la MRC, laquelle est conditionnelle à ce que chaque MRC du territoire y contribue et que le MTMDET accepte, également, l'entente et verse la contribution attendue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10329-06-2018

Fonds forestier, projets municipaux acceptés

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10292-05-2018 relative au lancement de l'appel de projets récréotouristiques en milieu forestier aux municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et à ses territoires non organisés (TNO) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie affecte la somme de 22 143,57 \$ pour l'ensemble des projets en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accorde 2 460,40 \$ maximum à chacune des municipalités et à ses TNO pour leur projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 2 460,00 \$ aux TNO de la MRC et à chacune des municipalités suivantes pour leur projet récréotouristique en milieu forestier en 2018, lesquelles sont :

Ville de Cap-Chat  
Ville de Sainte-Anne-des-Monts  
Municipalité de La Martre  
Municipalité de Marsoui  
Municipalité de Rivière-à-Claude  
Municipalité de Mont-Saint-Pierre  
Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis  
Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PRAN 2018-2019, DÉPÔT EN VERSION PRÉLIMINAIRE

Dépôt du courriel de M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier, adressé à M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Test PRAN 2018*, daté du 7 juin 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

### TRAVAUX COMMERCIAUX 2017-2018, ÉTAT DE SITUATION

Dépôt du courriel de M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, adressé à Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier, ayant pour objet *Questions PRAN*, daté du 7 juin 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier *Logement social*.

## **INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10330-06-2018

Fonds de développement culturel, projet *Garage à musique de La Haute-Gaspésie pour jeunes raccrocheurs*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'École de musique Miransol, en partenariat avec le Centre de pédiatrie sociale de La Haute-Gaspésie, pour le projet *Garage à musique de La Haute-Gaspésie pour jeunes raccrocheurs*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT le coût du projet qui s'élève à 14 210 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 4 000 \$ à l'École de musique Miransol pour le projet *Garage à musique de La Haute-Gaspésie pour jeunes raccrocheurs*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10331-06-2018

Fonds de développement culturel, projet *Mise en valeur du patrimoine folklorique – volet archives et installations sonores*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité d'aménagement de développement durable, environnemental et culturel (CADDEC) pour le projet *Mise en valeur du patrimoine folklorique – volet archives et installations sonores*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT le coût du projet qui s'élève à 46 075 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 5 000 \$ au CADDEC pour le projet *Mise en valeur du patrimoine folklorique – volet archives et installations sonores*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 10332-06-2018

Fonds de développement culturel, projet *Natura Loci*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Magasin général/studio international en création multidisciplinaire pour le projet *Natura Loci*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT le coût du projet qui s'élève à 4 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 500 \$ au Magasin général/studio international en création multidisciplinaire pour le projet *Natura Loci*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10333-06-2018

Engagement du préposé aux écocentres, François Gagné

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres;

CONSIDÉRANT la candidature de M. François Gagné;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail de M. Gagné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. François Gagné, au poste de préposé aux écocentres, classe A, échelon 1, du 5 juin au 8 septembre 2018, en raison de 40 heures par semaine ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer ce contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 10334-06-2018

Fonds vert, projets acceptés

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10301-05-2018 relative au lancement de l'appel de projets présentés dans le cadre du fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du fonds vert ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC affecte la somme de 2 000 \$, en 2018, pour l'ensemble des projets retenus;

CONSIDÉRANT QUE les projets retenus répondent aux objectifs du fonds vert de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 400 \$ à la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour le projet *Achat de bacs de recyclage et de produits consignés au camping municipal*;
2. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 400 \$ au Carrefour-Ressources pour le projet *Récupération alimentaire*;
3. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 400 \$ au CADDEC pour le projet *Jardin communautaire à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts*;
4. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 400 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Gestion des matières résiduelles et recyclables*;
5. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 400 \$ à la Municipalité de Marsoui pour le projet *Jardin pour les jeunes fréquentant l'école du village*;
6. autorise à prélever ces montants dans le fonds vert ;
7. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les conventions d'aides financières avec ces organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENT, ÉTUDE SUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES, DÉPÔT DU RAPPORT DE MI-MANDAT

Dépôt du compte rendu de Chamard stratégies environnementales de la rencontre de mi-mandat relative à l'évaluation des scénarios de gestion des matières organiques, tenue le 16 avril 2018.

DROIT DE PASSAGE À L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, DÉPÔT DE L'ÉTUDE DES COÛTS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DE STANTEC EXPERT-CONSEILS LTÉE

À titre d'information, dépôt de la lettre de M. Jean-Philippe Gosselin, ingénieur de Stantec expert-conseils ltée, ayant pour objet *Estimation des coûts, étude chemin d'accès, écocentre de Sainte-Anne-des-Monts*, datée du 14 mai 2018.

Dépôt du courriel de M. Jean-Nicolas Brulotte, technicien des travaux publics du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, adressé à M. Jean-Philippe Gosselin, ayant pour objet *Accès carrière*, daté du 17 mai 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10335-06-2018

Demande de subvention salariale – OSBL, engagement d'un préposé aux écocentres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite demander une subvention salariale – OSBL à Emploi-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention salariale servira à engager un préposé aux écocentres pour apporter une aide aux préposés aux écocentres en place durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorière à déposer la demande de subvention salariale – OSBL à Emploi-Québec, de 8 646,00 \$, pour engager un préposé aux écocentres pour 15 semaines, en raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10336-06-2018

Formation sur les bases économiques sur la gestion municipale des matières résiduelles, Chamard stratégies environnementales

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales relative à la réalisation de la formation sur les bases économiques sur la gestion municipale des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour but de présenter, de façon vulgarisée, les bases économiques d'une bonne planification stratégique en gestion des matières résiduelles à moyen et long termes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales relative à la réalisation de la formation sur les bases économiques sur la gestion municipale des matières résiduelles, de 1 200,00 \$, plus taxes, lequel montant inclut les frais d'hébergement, de préparation et d'ajustements de la formation, plus les dépenses liées au déplacement au taux de 0,65 \$ du kilomètre et le temps de déplacement à demi-tarif, lesquels montants seront prélevés dans le département *Administration générale*.

Cette formation sera donnée le 13 juin 2018, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 00 à 21 h 12.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

